



Billet sncf non utilisable

Par **facteur**, le **21/12/2008 à 13:14**

Bonjour, je souhaite trouver une personne qui peut me renseigné sur ma situation. rnLe 20 novembre 2008 alors que je m'apprête à me diriger vers la gare st jean de bordeaux pour prendre mon train, je m'apperçoit qu'il y a grève surprise des tram-bus. rnJ'ai donc rater mon train et mon billet été foutu car c'était un non-remboursable non- échangeable et j'ai du donc prendre un autre billet.rn La SNCF refuse de me le remboursé car elle n'ai pas impliqué dans la grève. rnMa question est : Vers qui je dois me retourné pour le remboursement de mon billet : SNCF ou Société de transport en commun de bordeaux. Merci pour vos réponse

Par **Marion2**, le **21/12/2008 à 14:56**

Bonjour,rnEffectivement, la SNCF n'est absolument pas responsable.rnEnvoyez un courrier recommandé AR à la Sté de transports en commun de Bordeaux.rnMais n'attendez pas un miracle !rnBon courage

Par **facteur**, le **21/12/2008 à 15:19**

je m'en douter merci c'est gentil